

FORMULE 37A

Loi sur les tribunaux judiciaires

AVIS DE MOTION

(titre)

AVIS DE MOTION

Le/La (*désigner l'auteur de la motion*) présentera auprès du tribunal (*ou d'un juge*) une motion le (*jour*) (*date*), à (*heure*), ou dès que possible par la suite.

TYPE D'AUDIENCE PROPOSÉ : Je propose que la motion soit entendue (*cocher la case appropriée*)

- sur pièces en vertu du paragraphe 37.12.1 (1) parce qu'elle (*rayez les mentions inutiles : est présentée sur consentement, n'est pas contestée, est présentée sans préavis*);
- sur pièces sous forme d'une motion contestée en vertu du paragraphe 37.12.1 (4);
- en personne;
- par conférence téléphonique;
- par vidéoconférence,

à l'endroit suivant

(adresse du palais de justice en cas d'audience en personne, ou détails de la conférence téléphonique ou de la vidéoconférence, comme le numéro à composer, le code d'accès, le lien vidéo, etc., s'il y a lieu)

L'OBJET DE LA MOTION EST LE SUIVANT : (*indiquer ici la mesure de redressement précise demandée*).

LES MOYENS À L'APPUI DE LA MOTION SONT LES SUIVANTS : (*préciser les moyens qui seront plaidés, y compris les renvois aux dispositions d'une loi ou des règles à l'appui de la motion*).

LA PREUVE DOCUMENTAIRE SUIVANTE sera utilisée lors de l'audition de la motion : (*indiquer les affidavits ou les autres preuves documentaires à l'appui de la motion*).

(date)

(nom, adresse, adresse électronique (s'il y a lieu) et numéro de téléphone de l'avocat de l'auteur de la motion ou de l'auteur de la motion)

DESTINATAIRE : *(nom, adresse, adresse électronique (s'il y a lieu) et numéro de téléphone de l'avocat de la partie intimée ou de la partie intimée)*

RCP-F 37A (1^{er} septembre 2020)